



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 114206

Texte de la question

Mme Catherine Lemorton rappelle à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé que la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit dans son article 94 que "le Gouvernement remet, au plus tard le 30 juin 2011, aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, un rapport portant sur l'assimilation des périodes de travail en détention à des périodes de cotisations à part entière". Elle rappelle qu'à ce jour, ce rapport n'a toujours pas été remis. Elle souhaite en connaître les raisons et souhaite également savoir dans quels délais le Gouvernement fera connaître ses arbitrages en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question écrite relative à la publication du rapport portant réforme des retraites des personnes détenues. La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a prévu à l'article 94 la remise de deux rapports. Le premier porte sur les conditions d'introduction dans l'assiette des cotisations sociales de la gratification, dont font l'objet les stages en entreprises, et sur les conditions de prise en compte de ces périodes de stage comme périodes assimilées pour la détermination du droit à pension ou rente et a été étendu, conformément aux engagements du ministre, aux périodes d'apprentissage. Le second porte sur l'assimilation des périodes de travail en détention à des périodes de cotisations. Ces rapports sont actuellement en cours de finalisation. Ils seront transmis au Parlement avant l'étude de la prochaine loi de financement de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Lemorton](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114206

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7583

Réponse publiée le : 20 septembre 2011, page 10165